

Livre blanc sur la multiperformance des exploitations agricoles

« Cap sur les projets des entreprises,
réussir les transitions »

Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire..... | 2 |
| Edito..... | 3 |
| Pourquoi un livre blanc sur la « multiperformance » ?..... | 5 |
| PARTIE 1 : La multiperformance des exploitations agricoles : enjeux et ambitions | 8 |
| PARTIE 2 : L'exploitant en action : quels leviers à disposition pour agir ? <i>Des ruptures mais aussi un plus large choix de systèmes d'exploitation</i> | 12 |
| PARTIE 3 : Multiperformance, les outils de la politique publique sont-ils efficaces ? | 20 |
| PARTIE 4 : « Fonds de transition », un plan global pour la transition des exploitations agricoles et la multiperformance..... | 39 |

Edito

Il n'y a pas de modèle agricole unique mais une diversité croissante de systèmes agricoles. Celle-ci constitue une richesse pour notre agriculture. La multiperformance, par son approche recentrée sur l'entreprise agricole, permet aux agriculteurs qui le souhaitent de mieux cerner cette diversité et élargit les champs des possibles en matière de projets d'entreprises car elle couvre à la fois les pratiques agricoles, l'organisation et les différentes sources de valeur pour mieux combiner ces différentes approches.

S'appuyant sur le sens de leur métier et forts de leurs envies, les agriculteurs innovent, testent et adaptent leurs pratiques. Ils sont conscients que pour réussir la transition de leur exploitation vers un système d'exploitation durable et résilient, il faut rechercher des solutions, en premier lieu sur ce qu'ils peuvent maîtriser, à savoir leurs pratiques.

Une partie croissante de ces agriculteurs n'hésitent pas à s'interroger sur les modèles agricoles pratiqués, à se recentrer sur leur entreprise, sans pour autant tourner le dos aux filières, aux territoires, à la société, bien au contraire. Les opportunités de création de valeur ajoutée trouvent leur réussite grâce à tous les acteurs des territoires et des filières.

Bousculées par les mutations économiques, sociétales et environnementales, fragilisées par les crises, l'agriculture et les entreprises agricoles sont aujourd'hui à un tournant. Dans cette dynamique, beaucoup d'agriculteurs cheminent :

- Vers une recherche d'optimisation de leur revenu : pour intégrer l'ensemble des éléments qui créent et captent de la valeur pour leur exploitation et leur territoire ;
- Vers une recherche de résilience de leur système : les exploitations évoluent, s'adaptent et font évoluer en permanence les choix techniques, financiers et mettent en œuvre des organisations innovantes à leur échelle pour pouvoir s'adapter aux aléas climatiques et économiques.

Ainsi, des agriculteurs réinventent des systèmes spécifiques à leur exploitation et maximisent la valeur ajoutée créée afin de la maintenir sur l'exploitation.

Les agriculteurs construisent leurs projets dans le temps, en fonction de leurs attentes, contraintes et opportunités. Ils développent et testent des innovations sur leur exploitation. Pour ce faire, ils revendiquent une écoute, un accompagnement de qualité en matière de développement agricole et d'offre de conseil.

Ils attendent d'une politique agricole en faveur de la multiperformance, l'accompagnement de la réussite de leur projet et non une incitation à adopter un modèle type supposé vertueux et fixé par les pouvoirs publics.

Les Chambres d'agriculture proposent, dans ce livre blanc centré sur l'entreprise agricole, des pistes d'avenir pour le développement agricole et les politiques publiques. Cette contribution vise à prendre du recul sur les concepts d'agroécologie et de multiperformance et promouvoir « un nouveau développement agricole pour plus de vie dans les territoires ».

Claude Cochonneau, Président des Chambres d'agriculture

Sébastien Windsor, Président de la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime

Pourquoi un livre blanc sur la « multiperformance » ?

1. L'agroécologie : genèse et définitions d'un concept scientifique

Avant d'être transposé en politique publique, l'agroécologie est d'abord un concept scientifique défini en 1928 par Basil BENSIN comme l'acte de « *produire plus et mieux* ». Définition qui fut complétée en 2013 par Noémie SCHALLER qui précisa que cet acte de production se fait « *par des pratiques agricoles au niveau de l'exploitation* ».

2. La triple performance économique, sociale, environnementale par l'agroécologie : du concept de terrain à la mise en œuvre politique

La loi d'avenir *pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* du 13 octobre 2014 a fait entrer le concept d'agroécologie dans la législation française. Elle inscrit et reconnaît la multiperformance économique, sociale et environnementale comme une condition de la résilience des exploitations agricoles face aux enjeux de plus en plus nombreux et complexes auxquels la production agricole doit répondre. On définit ici la résilience d'une exploitation agricole comme sa capacité à retrouver son état initial ou un état d'équilibre après une perturbation (*source : INRA*) ponctuelle ou plus continue.

Ce projet agroécologique initié par l'ancien Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane LE FOLL a été une orientation forte et globale de politique agricole déclinée en politiques opérationnelles, notamment dans 10 grands plans nationaux (plans Ecoantibio, Energie Méthanisation Autonomie Azote, Apiculture durable, Ambition Bio, Protéines végétales, Ecophyto, Enseigner à produire autrement, Bien-être animal, Semences et agriculture durable, Agroforesterie).

3. Les Chambres d'agriculture impliquées et engagées dans la politique agroécologique/dans la mise en œuvre de la politique agroécologique

Cette même loi d'avenir *pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* qui consacre dans son article 1^{er} le projet agroécologique, confie aux Chambres d'agriculture la mission de contribuer « *à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et accompagnent, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.* ».

Fortes de cette reconnaissance par la loi, de leur engagement quotidien auprès des exploitations agricoles, les Chambres d'agriculture accompagnent fortement les agriculteurs pour développer des systèmes plus robustes et résilients.

4. La multiperformance, une réponse aux attentes des agriculteurs

La multiperformance des exploitations agricoles est définie comme la performance sur le pilier économique, social et environnemental des activités ; comme la capacité de l'entreprise agricole à être rentable économiquement, tout en étant pleinement intégrée dans le tissu social du territoire et en ayant des externalités neutres ou positives sur son écosystème. Dans un sondage BVA commandé pour la troisième année par le Ministère de l'agriculture et réalisé entre décembre 2016 et janvier 2017 pour mieux connaître le positionnement des agriculteurs dans des démarches en lien avec l'agroécologie, plus de 50% des agriculteurs interrogés se sont déclarés prêts à s'engager dans la multiperformance et ce pourcentage augmente d'année en année. De plus, 73% des agriculteurs disent appliquer au moins trois démarches en lien avec l'agroécologie.

Pour concilier la performance économique, sociale et environnementale en faveur de systèmes de production résilients, les agriculteurs misent en priorité sur :

- la limitation des intrants chimiques (76%),
- l'amélioration de la qualité du sol (72%),
- la préservation de la qualité de l'eau (61%).

Toutefois, ils rappellent d'année en année que ces évolutions souhaitées doivent se faire sans fragiliser le revenu ni augmenter les contraintes administratives et réglementaires.

Toujours selon ce sondage, 31% des personnes sondées (soit 8 points de plus par rapport à l'année précédente) considèrent les Chambres d'agriculture comme les mieux placées pour améliorer la performance de leurs exploitations.

5. Penser la multiperformance pour élargir le débat au-delà de l'agroécologie

Au-delà des débats de concept autour de l'agroécologie, qui n'ont qu'un intérêt limité pour la réussite des exploitations agricoles, l'utilisation du terme « multiperformance » permet d'aborder une nouvelle approche du métier d'agriculteur et de l'exploitation « multifonctionnelle », prenant en compte l'ensemble des valorisations possibles des activités et productions d'une exploitation donnée :

- Porter le sujet de la résilience « globale » des exploitations,
- Dépasser les clivages et oppositions entre types de production (agriculture biologique contre agriculture conventionnelle, intensif opposé à extensif ...),

- Elargir les champs du possible et valoriser les complémentarités des agricultures sur les territoires.

Dans cette optique, ce livre blanc répond à plusieurs attentes :

- **Prendre du recul sur les concepts d'agroécologie et de multiperformance,**
- **Mettre en avant des ambitions en matière de développement agricole au regard des pratiques actuelles,**
- **Susciter un débat sur les meilleurs leviers pour accompagner les agriculteurs face aux enjeux auxquels ils sont confrontés,**
- **Faire des propositions et infléchir les politiques agricoles en visant la plus grande cohérence par rapport aux enjeux identifiés.**

En aucun cas, il ne vise pas à faire l'inventaire des outils et actions des Chambres d'agriculture mais il traite de la vision des Chambres.

PARTIE 1 : La multiperformance des exploitations agricoles : enjeux et ambitions

1. Faire évoluer les systèmes actuels de production : une nécessité

Les modèles de production hérités des années 70, très typés en fonction des productions et des filières, ont permis d'accroître après-guerre la production et la productivité de l'agriculture pour atteindre la sécurité alimentaire de la France et de l'Europe. Bousculée par les crises, cette entrée « filière » n'est plus suffisante pour soutenir le développement d'exploitations agricoles résilientes sur le plan économique, social, environnemental et territorial. Les filières doivent retrouver des interactions entre l'ensemble des acteurs impliqués et de vrais projets communs de valorisation des productions. Au-delà des économies d'échelle, les marges se sont érodées et les gains de compétitivité ont été tendanciellement absorbés par la filière, la transformation, la distribution, au détriment de l'amont.

Le coût d'investissement marginal, l'augmentation du temps de travail et l'importance des capitaux nécessaires au développement du chiffre d'affaires ont fragilisé certains systèmes d'exploitation, les rendant plus sensibles aux aléas économiques, climatiques et augmentant les difficultés liées à l'organisation du travail. Les multiples compétences à maîtriser ont complexifié le métier sans pour autant renforcer la « vivabilité » sur l'exploitation.

Ainsi les modèles « types » ont de plus en plus de difficultés pour s'adapter à la multiplicité des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux. En effet, pour répondre à la pluralité des enjeux, de plus en plus d'agriculteurs veulent explorer tout le potentiel de la multifonctionnalité de leur exploitation.

Mais de manière constante, l'agriculture recherche les systèmes de production :

- qui soient résilients,
- qui développent et captent de la valeur ajoutée sur l'exploitation,
- qui optimisent le revenu.

Ainsi, l'approche par la multiperformance permet d'avoir une analyse globale des enjeux pour l'agriculture.

Au niveau l'exploitation, la multifonctionnalité de l'exploitation permet de dégager des alternatives personnalisées autour d'une approche globale.

2. Les pistes ouvertes par la multiperformance

L'analyse par la multiperformance ouvre de nouvelles opportunités à l'exploitation agricole :

- *La diversification des sources de revenu par le développement des filières bioéconomiques : valorisation de la biomasse, production d'énergie, circuits courts et économie circulaire*

Au-delà des efforts importants accomplis sur la valorisation du produit, notamment via les circuits courts, de multiples valorisations des coproduits agricoles existent pour bâtir de nouveaux revenus.

Par exemple :

- La biomasse agricole présente un potentiel considérable de production de chaleur, d'électricité, de carburant et/ou de fertilisants à travers la méthanisation, le compostage, la combustion de coproduits,
- Les bâtiments peuvent permettre de produire et de vendre l'énergie solaire via les surfaces importantes de toiture.

Parallèlement, la réduction des consommations d'énergie et l'efficacité des équipements permettent de diminuer les charges, de préserver la compétitivité des exploitations et le revenu des agriculteurs dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles et en contribuant à l'atténuation du changement climatique.

Les services environnementaux sont aussi une source de revenu. Certaines pratiques agricoles peuvent être rémunérées par rapport à leur intérêt pour la société. C'est le cas sur les parcours d'alpage où certaines pratiques agricoles dédiées à des objectifs environnementaux comme la préservation de nidification d'espèces protégées sont valorisées.

- *Le développement de filières locales, de nouvelles segmentations de production, mais aussi de projets collectifs de valorisation des ressources locales*

Le territoire doit être perçu comme un facteur de projets, d'opportunités individuelles et collectives à travers le développement de filières locales, de nouvelles segmentations de production, mais aussi de projets collectifs de valorisation des ressources locales.

Par exemple, les méthaniseurs agricoles permettent de produire de l'énergie issue de la photosynthèse tout en favorisant le retour au sol de la matière organique par l'épandage des digestats. Ces derniers sont ensuite valorisables pour enrichir les sols en matière organique. Ces projets valorisent pleinement la complémentarité entre les différents acteurs du territoire : industriels en quête de filière de valorisation de leurs déchets, agriculteurs, collectivités utilisatrices des réseaux de chaleur (agro-matériaux). La valorisation locale de coproduits permet de capter la valeur ajoutée sur le territoire.

Il convient aussi d'aborder et de réfléchir les complémentarités techniques, commerciales, salariales en "inter-exploitations", avec de très petits collectifs d'exploitations.

- *L'amélioration de la qualité du sol par l'augmentation du taux de matière organique*

Elle permet de concilier amélioration du potentiel de production et atténuation du changement climatique (séquestration du carbone).

La qualité des sols est structurante et essentielle à l'acte et au système de production. Les conséquences de sa gestion impactent de nombreux facteurs : capacité de rétention en eau, en nutriments, nutrition et croissance des plantes ou encore résistance à l'érosion.

Les analyses de prairies, les plans de fumure et les conseils en fertilisation sont autant de leviers pour développer l'opportunité de valorisation et de maintien des sols.

- *La gestion quantitative et qualitative optimale de la ressource en eau*

Cette gestion est un enjeu central pour l'agriculture et pour l'ensemble des activités humaines.

L'eau est un facteur essentiel de production mais permet aussi de maintenir de nombreuses filières sur les territoires.

Cette ressource doit donc être évaluée en fonction de la valeur ajoutée qu'elle apporte à une filière et à la résilience d'une exploitation. Il conviendrait de relancer le débat sur la constitution de réserves et la réflexion sur les techniques et les systèmes les mieux à même d'optimiser cette ressource.

- *L'analyse globale de toutes les réductions des charges*

Enjeu global pour l'agriculture, l'analyse globale et l'optimisation de charges sont au cœur de la stratégie d'exploitation : les charges de mécanisation afin de choisir le juste équipement en fonction du juste coût pour le projet d'entreprise spécifique, la gestion optimisée de ces différentes charges renforce à la fois la résilience des systèmes et l'optimisation du revenu. Une compréhension fine des mécanismes agronomiques permet aussi de repenser son système de production de façon à optimiser le recours aux intrants (eau, fertilisants, produits phytosanitaires...).

L'évolution des systèmes fourragers et l'accroissement de l'autonomie alimentaire des élevages sont des leviers efficaces pour réduire les charges des exploitations agricoles en élevage.

- *La valorisation de nombreuses externalités positives pour répondre à la multitude des enjeux actuels*

Des leviers agronomiques au service de la résilience du système existent et permettent une meilleure multiperformance des activités : conservation des potentiels des sols, limitation des intrants, nutrition des plantes, adaptations au changement climatique, valorisation de nouveaux produits... Au travers de la photosynthèse, l'agriculture doit être considérée comme une vraie source de

solutions via l'ensemble de ses externalités positives pour répondre aux défis actuels et futurs de la société en lien avec l'agriculture notamment climatiques. Par exemple, les alpages et prairies entretenus par les élevages ainsi que les productions fourragères réalisées dans un but d'autonomie alimentaire des animaux sur les exploitations participent à l'entretien des espaces ruraux.

- *La réduction des intrants par le développement de techniques alternatives*

Les enjeux de santé humaine pour les agriculteurs, les salariés, les riverains et les consommateurs incitent à rechercher des systèmes moins dépendants des produits utilisés (engrais, produits phytosanitaires...). En développant des pratiques alternatives, l'agriculteur cherche à concilier de multiples enjeux :

- Une production de très haute qualité sanitaire avec des modèles d'exploitation qui intègrent un premier niveau de biosécurité,
- Une production de très haute qualité nutritionnelle,
- Une agriculture qui développe l'emploi en quantité et en qualité,
- Un regard positif de la société (bien-être animal, impact environnemental maîtrisé, qualité des productions...).

- *L'inclusion sociale et la montée en compétences des exploitants*

L'opportunité peut être donnée à l'exploitant d'avoir une plus forte insertion dans son environnement social avec une convergence avec les rythmes et activités des non agriculteurs. Les collectifs de travail sur l'exploitation peuvent être repensés y compris pour faciliter la transmissibilité des exploitations. Des compétences transversales comme le pilotage d'entreprise, le commerce, le marketing, la gestion de personnel, doivent être développées car elles sont susceptibles d'être employées lors d'une réorientation professionnelle.

PARTIE 2 : L'exploitant en action : quels leviers à disposition pour agir ? *Des ruptures mais aussi un plus large choix de systèmes d'exploitation*

1. Permettre à chaque exploitation de se doter d'un projet, d'une trajectoire de transition bien définie et d'aboutir à un nouvel état d'équilibre

L'agriculteur aspire à être au cœur de l'élaboration du projet de son exploitation, de son pilotage et de la transition que parfois ce projet impose. Le mode de prise de décision est cependant variable en fonction des exploitants et il paraît nécessaire dans le contexte actuel qu'il s'oriente vers des réflexes de chef d'entreprise ; les dispositifs d'accompagnement doivent être en mesure de s'adapter aux différents profils.

La transition sera « réussie » si l'exploitation atteint un nouvel équilibre technique et économique et que l'exploitant conserve ou augmente son revenu avec un système plus résilient et qui correspond mieux à ses aspirations.

Mais il convient de s'assurer que le projet d'exploitation développe, capte et fixe suffisamment la valeur ajoutée sur l'exploitation pour atteindre les objectifs visés, l'équilibre du revenu, et réponde aux critères de politiques agricoles.

Le développement et le conseil agricole tiennent un rôle important pour doter l'exploitant agricole des facteurs de réussite de son projet et de sa transition.

L'innovation et la recherche ont également une place essentielle dans cette démarche et doivent être pleinement mobilisées pour valoriser les solutions existantes et faire face aux impasses techniques travaillées.

Pour atteindre l'« état d'équilibre de l'exploitation », il est parfois nécessaire de « cracker » les systèmes pour en recomposer un « sur mesure », en multipliant les combinaisons techniques et économiques. A ce titre, les réseaux des stations d'expérimentation sont pleinement mobilisés sur ces défis.

L'environnement technique, en particulier le système recherche-innovation-développement et le conseil agricole doivent évoluer en permanence en s'inscrivant notamment dans l'ère du numérique. Ses plus grands défis sont de raccourcir les délais de transfert entre la recherche-développement et de s'ajuster aux besoins de plus en plus larges et individualisés des agriculteurs.

Les approches des systèmes d'exploitation sont complexes et difficiles à modéliser. Les réseaux de stations d'expérimentation y contribuent mais ne peuvent répondre à la diversité et à leurs évolutions continuent. Il convient de

développer des réseaux d'exploitations agricoles pour pouvoir disposer de plus de références avec l'appui des autres acteurs des filières et des territoires.

Au final, l'agriculteur est l'arbitre de ses objectifs d'entreprise : il choisit son projet au carrefour de ses valeurs, de ses envies et de ses contraintes. L'anticipation des enjeux de territoires doit lui permettre de rester maître de ses décisions.

2. Mobiliser les leviers de l'agronomie et de nouvelles pratiques pour réussir les projets d'exploitation multi-performants

De nombreux leviers agronomiques au service de la résilience du système d'exploitation existent et doivent être articulés dans le cadre d'un « mix » de pratiques adaptées au projet d'exploitation. Ces articulations représenteront forcément un compromis. De nombreux antagonismes existent entre les effets induits des pratiques sur les différents compartiments de l'écosystème. L'objectif est de trouver le meilleur compromis pour le système d'exploitation.

Ce mix de pratiques combine idéalement des enjeux intimement liés : conservation des potentiels des sols, limitation des intrants, bouclage des cycles biogéochimiques (c'est-à-dire assurer une régénération des cycles des éléments chimiques qui composent l'écosystème pour permettre une durabilité des cycles biologiques dont les cultures agricoles) visant l'efficacité et la sobriété.

Dans tous les cas, les facteurs de production doivent être préservés, optimisés (eau, air, sol, biodiversité) et le raisonnement de la multiperformance développé sur le moyen terme.

- Les allongements de rotation et le travail du sol jouent sur de nombreux facteurs rappelant cette multifonctionnalité de l'agriculture : amélioration de la structure du sol, de sa fertilité, diversification de la biodiversité des espaces cultivés, augmentation potentielle des services écosystémiques rendus, diversification des débouchés possible

La diversification des assolements et l'implantation de légumineuses, de couverts végétaux sont autant de techniques qui permettent d'enrichir le sol (flore microbienne, architectures racinaires et porosité...). La diversification des cultures permet d'agir sur de nombreux enjeux environnementaux et d'ouvrir de nouveaux potentiels de diversification des sources de revenu avec notamment la valorisation énergétique de certaines productions. Les impacts positifs d'un allongement des rotations sur les facteurs de production permettent à moyen terme, une fois le système stabilisé, de réduire ses charges avec la réduction de l'usage des intrants. Les performances des systèmes de demain sont liées à cette gestion réalisée.

L'amélioration du taux de matières organiques dans le sol, la lutte contre l'érosion, l'allongement des rotations, la production d'énergie renouvelable sur l'exploitation engendrent des effets positifs contre le réchauffement climatique. Les techniques culturales simplifiées (TCS) peuvent permettre de préserver et de renforcer la teneur en matière organique des sols, de limiter l'érosion. La couverture permanente des sols et le semis sous couverts mis en œuvre dans le cadre d'un raisonnement systémique ont des effets très positifs sur la biodiversité, l'amélioration de la matière organique des sols, l'autonomie, la limitation du recours aux intrants...).

- Les méthodes biologiques et/ou physiques de lutte contre les bio-agresseurs favorisent une vie biologique inter et intra-parcellaire permettant de valoriser les services de l'écosystème pour lutter contre les infestations de grande ampleur

Favoriser les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats est possible sans remettre en cause l'optimisation de la production.

Des leviers sans contrainte supplémentaire peuvent être actionnés pour agir positivement sur l'ensemble du système. L'analyse des coûts de mise en œuvre de ces pratiques alternatives peut freiner leur déploiement. L'étude de l'organisation des chantiers et le partage des investissements peuvent être des leviers pour dépasser ces freins.

- Un système de polyculture-élevage qui améliore l'autonomie alimentaire de l'exploitation et permet d'en améliorer la rentabilité

La recherche d'autonomie de l'exploitation est facilitée par la présence d'ateliers diversifiés de production. Dans ce cas, la recherche d'une alimentation des animaux par des productions de la ferme et la restitution d'éléments fertilisants aux sols, sont des raisonnements agronomiques ancestraux vertueux pour assurer une complémentarité durable du système. Dans un contexte de spécialisation des productions, les démarches collectives entre éleveurs et céréaliers sur des systèmes plus spécialisés sont à promouvoir.

L'amélioration des conditions d'élevage est un des enjeux sur lequel la multiperformance peut être recherchée avec une attente accrue de la société civile : baisse de l'achat d'antibiotiques, meilleure performance des animaux en diminuant les stress, baisse des interventions curatives et mise en place de solutions préventives.

- Une gestion du système qui s'adapte aux potentialités des parcelles et des milieux

La durabilité des systèmes et la rentabilité des exploitations sont liées au maintien du potentiel des sols.

Face à la variabilité des contextes pédoclimatiques, les stratégies d'exploitation, de gestion et de conduite ne peuvent être les mêmes. L'orientation des

productions, la diversification des ateliers, la protection des plantes, la gestion de la fertilisation, doivent être raisonnées en fonction de ces potentiels.

Le raisonnement systémique intègre le choix variétal d'une génétique adaptée au contexte de production. La prise en compte des potentiels de chaque sol et parcelle peut permettre d'adapter ces choix sans considérer une seule solution pour une culture donnée. Dans les systèmes d'élevage, le choix de génétiques adaptées aux caractéristiques de chaque territoire devrait s'imposer. L'amélioration génétique des troupeaux doit rester un axe majeur pour l'amélioration des performances. Il convient également d'aborder stratégiquement la relation entre l'orientation raciale donnée pour ses animaux et les modes de commercialisation choisis.

De manière à optimiser la ressource en eau, il convient de valoriser des cultures adaptées aux conditions sèches et à la tensiométrie des sols pour ajuster au mieux les irrigations, les pratiques vertueuses de gestion du sol. Afin de conserver la fraîcheur du sol et limiter l'utilisation d'intrants sur les zones à enjeux, il est nécessaire de poursuivre les efforts sur ces leviers déjà conduits.

Avec une approche plus territoriale, la mise en place de politiques locales facilitant les échanges et les regroupements parcellaires pour rationaliser les activités serait bénéfique.

- [Les nouvelles approches du métier pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société](#)

Les approches commerciales diversifiées comme l'organisation collective entre agriculteurs de filières différenciées sont à promouvoir.

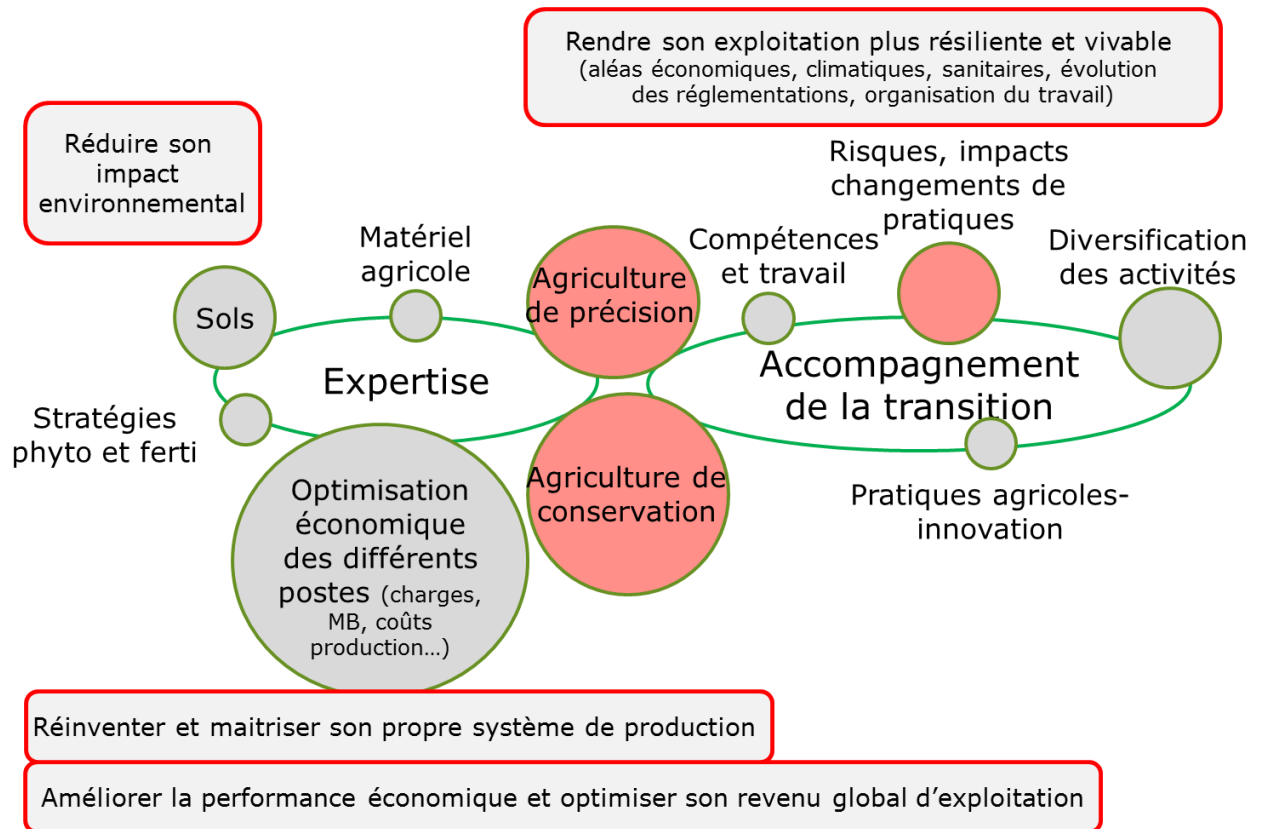
Les alliances avec la société civile sur des sujets environnementaux, commerciaux, liés au foncier ou à des investissements sont à développer comme de vrais facteurs de performance.

[3. Quelques facteurs clés de succès](#)

L'approche globale est souvent plébiscitée car elle permet d'appréhender l'ensemble des facteurs qui entrent en relation avec les activités agricoles, pour définir au mieux le projet d'exploitation qui permettra d'atteindre la multiperformance.

Ci-après, le schéma reprend les éléments de cette approche.

L'approche globale



Le schéma précédent, issu d'une réflexion collective des Chambres d'agriculture sur l'approche globale de l'exploitation agricole dans le cadre du conseil agronomique, illustre la nécessité de combiner à la fois des capacités d'expertise et d'accompagnement de la transition, pour engager durablement les exploitations agricoles dans des transitions répondant à des enjeux multiples.

L'implication de l'ensemble des acteurs des territoires et des filières est toutefois essentielle pour la réussite de ces projets d'entreprise pour une juste répartition de la valeur ajoutée sur les chaînes alimentaires et non alimentaires.

- **L'accès au conseil global**

L'agriculteur doit pouvoir s'appuyer sur différents types de conseils, à toutes les étapes de son projet, en fonction de l'avancée de celui-ci et de sa transition. Les compétences utiles à l'agriculteur sont de plus en plus variées et peuvent être apportées par des conseillers experts de thématiques, avec une orientation plus ou moins stratégique, une approche globale ou assembleur de solutions techniques et économiques. Le conseil stratégique doit être un outil permettant

d'élaborer un cap et de rassembler les éléments essentiels à la mise en projet. Très souvent il nécessite un accompagnement à la gestion du changement.

Dans tous les cas, il est nécessaire de décloisonner les approches économiques, techniques, organisationnelles et de faire du « sur mesure » pour répondre aux besoins singuliers du projet d'entreprise. Ceci implique que les différents acteurs de conseil se concertent et puissent organiser des collectifs entre agriculteurs sur des thématiques en disposant d'outils de conseil « pluri-compétences » pour approcher la multifonctionnalité de l'exploitation.

Ces éléments imposeront au modèle de développement agricole d'évoluer et d'apporter des réponses singulières à des systèmes d'exploitation peu fréquents. Le développement agricole sera confronté à une difficulté d'apporter des réponses différenciées, avec des outils ou des offres de conseil adaptées, avec des équipes pluridisciplinaires à des coûts permettant de répondre à ce segment de demandes d'agriculteur, à court terme, limité.

Cela pèsera nécessairement sur les choix ou réorientations en matière de recherche et développement, les postures de conseillers ou l'offre de formation des agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture au sein de leur service régional « innovation, recherche et développement » s'organisent pour relever ce défi.

- [L'accès à l'accompagnement](#)

L'accompagnement des chefs d'exploitation dans l'évolution de leurs pratiques par du conseil et des formes collectives d'échange est primordial pour appréhender et partager les incertitudes rencontrées. La combinaison entre le conseil individuel et collectif est à promouvoir pour permettre à l'ensemble des profils d'agriculteurs d'engager une démarche d'amélioration continue.

Les combinaisons techniques et économiques sont nombreuses et le partage des expériences permet de gérer positivement le risque.

- [Le collectif](#)

Les collectifs sont de vrais leviers pour échanger et se réassurer entre pairs quant aux choix d'orientation stratégique d'exploitation pris.

Ils sont également de vrais incubateurs de projets territoriaux pour capter de nouvelles sources de valeurs ajoutées.

- Les compétences

L'acquisition de nouvelles compétences est nécessaire pour que l'agriculteur construise et adapte son projet d'exploitation de façon optimale. La formation initiale et continue ainsi que les nouveaux modes d'apprentissage doivent intégrer l'approche stratégique et l'approche globale.

Utiliser les **compétences, outils et organisation** pour permettre d'accompagner l'exploitation est requis pour :

- Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences (la formation initiale et continue) et de nouveaux modes d'apprentissage,
- Tirer parti du numérique et des nouveaux outils d'aide à la décision.

Le développement de l'emploi et de savoir-faire sur l'exploitation passera par une meilleure connaissance des enjeux actuels de l'agriculture et des leviers à actionner.

- L'accès à l'innovation

De nombreuses innovations sont mises en places pour notamment limiter le recours aux intrants et préserver la potentialité des terres.

L'identification, la caractérisation et le transfert des innovations sont primordiaux pour permettre aux agriculteurs d'accéder rapidement à de nouvelles références, à un conseil qui les rassure et les conforte dans leurs prises de risques.

- L'adaptation et l'appropriation de la révolution numérique

Les évolutions fulgurantes du numérique ouvrent le champ des possibles concernant la gestion et la conduite de son système de production. Les outils sont nombreux et permettent d'accompagner l'agriculteur dans ses choix.

Il faut valoriser les fonctionnalités positives du numérique pour améliorer la maîtrise de ces outils de productions notamment par l'observation. L'agriculteur doit rester maître de sa décision et doit saisir les étapes de construction de la décision par ces nouveaux outils pour être en mesure de les interpréter correctement. De même, la propriété et la maîtrise des données issues des exploitations doivent être conservées et structurées.

Le numérique et ses innovations doivent accompagner l'agriculteur dans l'évolution de son système et la compréhension des facteurs extérieurs qui l'influencent.

Une politique agricole adaptée aux enjeux, cohérente et respectueuse des projets d'exploitation est nécessaire pour faciliter l'évolution des pratiques et des systèmes.

Le rôle du développement agricole est essentiel dans ce sens pour accompagner chaque agriculteur dans son projet et pour pouvoir y répondre. Celui-ci doit permettre d'accompagner les transitions et répondre à la diversité des projets d'agriculteurs.

PARTIE 3 : Multiperformance, les outils de la politique publique sont-ils efficaces ?

1. Analyse des outils déjà existants pour réussir la multiperformance des exploitations agricoles

L'analyse de 8 outils de politique publique a permis d'identifier l'impact de ces dispositifs sur la multi-performance des exploitations. Ces outils ont été choisis de manière à refléter la diversité des modes d'intervention publique :

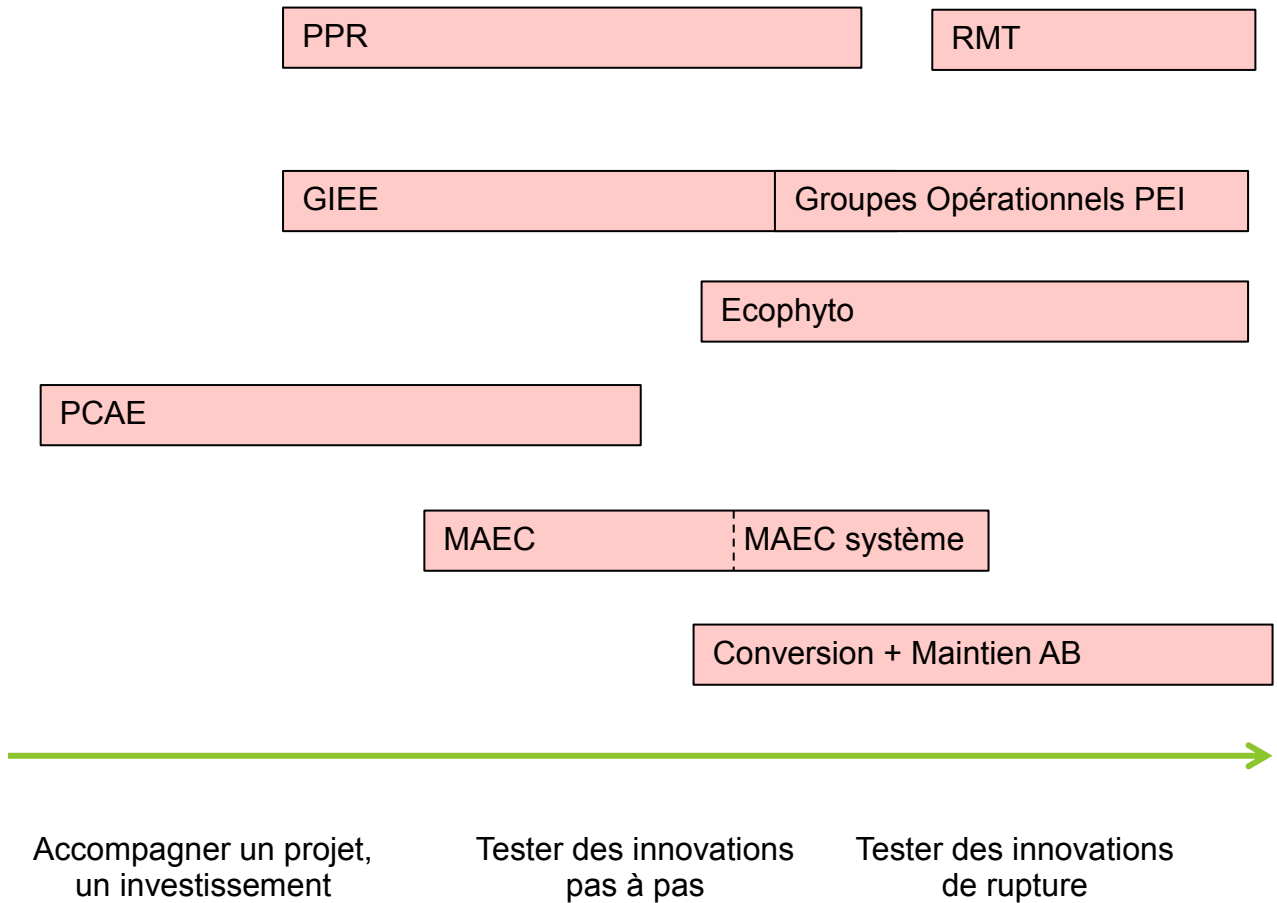
- 2 outils directement destinés aux agriculteurs : le PCAE qui encourage les investissements pour moderniser les exploitations et mettre en place des systèmes plus compétitifs et durables ; les MAEC pour répondre à des enjeux environnementaux et réduire l'utilisation d'intrants sur une parcelle donnée ou sur un pourcentage de parcelles significatif de l'exploitation.
- 2 des 10 plans du projet agroécologique (Energie Méthanisation Autonomie Azote, Ambition Bio 2017, Ecoantibio, Protéines végétales, Ecophyto, Développement durable de l'apiculture, Semences et Agriculture Durable, Agroforesterie, Bien-être animal, Enseigner à produire autrement) : Ecophyto et les mesures d'aides au maintien et à la conversion à l'agriculture biologique du Plan Ambition Bio
- 2 outils favorisant les dynamiques de groupe et la mise en place de projets multi-partenariaux innovants sur les territoires : les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental et les Groupes Opérationnels du Programme Européen pour l'Innovation
- 1 outil pour diffuser et déployer l'agroécologie dans les territoires : le Projet Pilote Régional (PPR) du Programme Régional de Développement Agricole et Rural des Chambres d'agriculture.
- 1 outil pour favoriser l'innovation en renforçant les collaborations entre les acteurs de la R&D: les Réseaux Mixtes Technologiques

Des évolutions dans la perception des contraintes majeures pour les activités agricoles aujourd'hui sont montrées. En 2014, les deux contraintes majeures étaient les investissements financiers et le temps de travail. En 2016, la première contrainte émise est la contrainte réglementaire ce qui questionne la mise en œuvre des politiques publiques agro-environnementales. Ces éléments sont à intégrer dans une perspective de réorientation des politiques publiques existantes.

Sondage BVA 2016

Outils de politiques publiques et impacts

Les outils de politique publique analysés ont vocation à accompagner les changements en agriculture, allant de la mise à niveau des outils actuels jusqu'à l'expérimentation et l'adoption de systèmes de production innovants.



Le Plan de Compétitivité et d'Appui à l'Entreprise

Description

Ce plan (PCE) est destiné à moderniser, à mettre en conformité et à adapter les outils de production des agriculteurs, à combiner performance économique, environnementale, sanitaire et sociale, et enfin à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques partagées avec les filières. Il remplace trois anciens dispositifs d'aide à la modernisation (PMBE, PPE et PVE) avec un objectif annoncé de renforcement de la multi-performance.

Quelques chiffres clefs

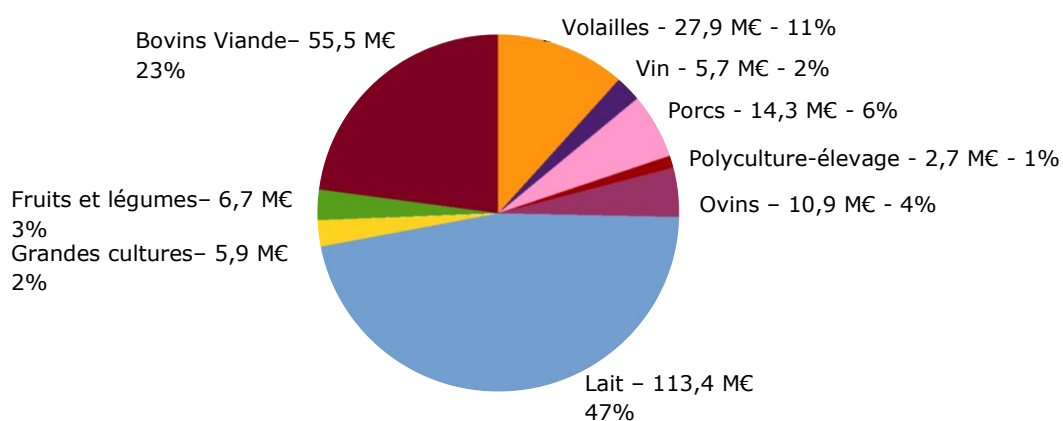
Les Régions sont les premiers cofinanceurs sur le plan national sur le PCE.

| | Total des aides - période 2014-2016 (source Régions de France) |
|--------------------|---|
| FEADER | 417,4 |
| Régions | 172,5 |
| Etat | 172,1 |
| Agences de l'Eau | 28,1 |
| Départements | 24,5 |
| Autres financeurs | 4,5 |
| Total financements | 819,1 |
| Région hors PCE | 35,5 |

- Nombre d'agriculteurs accompagnés : 8 890 en 2015
- Montant d'aide moyen par dossier : 32 400 euros en 2015 ce qui correspond à un taux de 38% d'aide moyenne

16 anciennes régions ont consacré plus de 80% des crédits du PCE au secteur de l'élevage en 2015

Répartition des aides par type de secteurs agricoles (source MAA)



Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

• Les points forts

- ✓ Prend en compte de multiples objectifs des agriculteurs (compétitivité, amélioration des conditions de travail, amélioration du bien-être animal, diminution des gaz à effet de serre, agroécologie, etc.),
- ✓ Permet d'investir pour faire évoluer et moderniser les systèmes de production. Le PCAE est un des seuls outils qui permette la remise à niveau et la modernisation des exploitations et de leurs systèmes de production,
- ✓ Favorise le développement des circuits courts pour une meilleure diversification des débouchés,
- ✓ Incite à développer les projets collectifs par une instruction prioritaire des dossiers de groupes d'agriculteurs innovants existants comme les GIEE.

• Les points faibles

- ✓ Par le financement de mise à niveau des moyens de production, la mesure concourt à figer les systèmes de production actuels et peut entraîner du surendettement,
- ✓ Une mesure d'avantage centrée sur l'adaptation des systèmes de production existants que sur la mise en place de nouveaux modes de production,
- ✓ Une faible prise en compte des enjeux de territoire dans les critères d'éligibilité,
- ✓ Entraîne une inflation des coûts d'investissement, car les fournisseurs intègrent le soutien financier du PCAE dans leur chiffrage,
- ✓ L'optimisation des charges est insuffisamment présente dans les critères d'éligibilité,
- ✓ L'incitation au montage de projets collectifs (GIEE) reste très limitée dans les faits,
- ✓ Le calibrage des investissements et la maîtrise des coûts ne font pas l'objet d'un accompagnement particulier des bénéficiaires de la mesure.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

• Les éléments favorables

- ✓ Le PCAE dispose de moyens financiers disponibles conséquents.

• Les éléments limitants

- ✓ Fortes hétérogénéités régionales quant aux objectifs, taux, aides... pouvant entraîner des distorsions de concurrence,
- ✓ Pas d'articulation avec les MAEC de façon à favoriser par l'investissement, les changements de systèmes.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

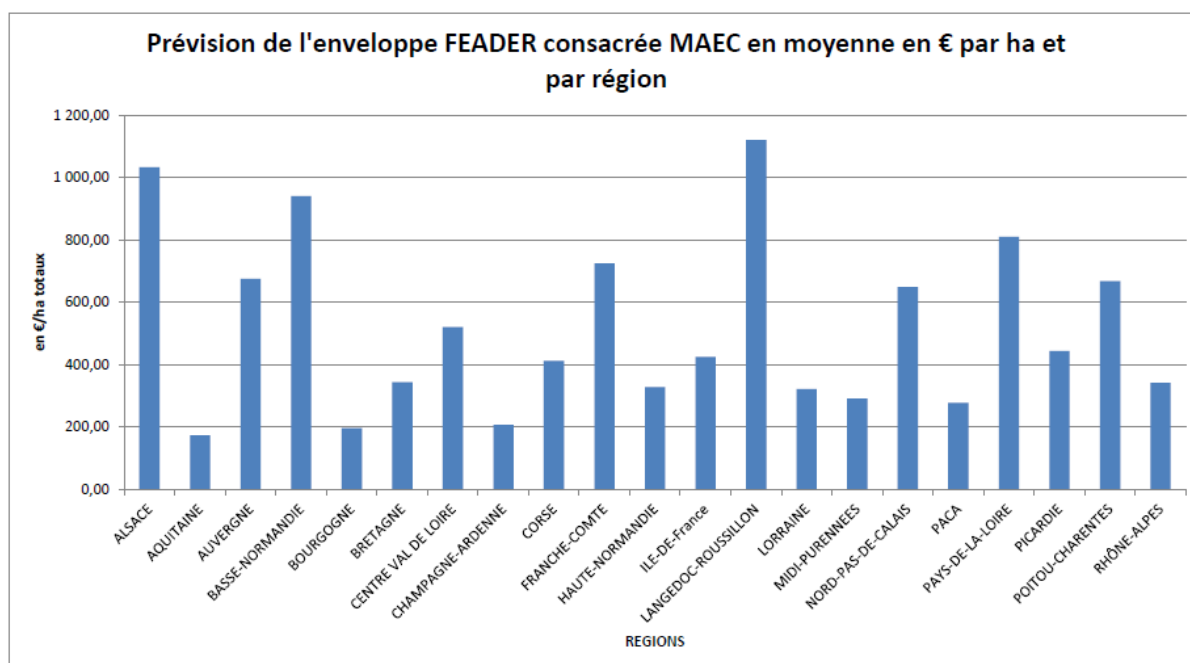
Description

Ces mesures (MAEC) accompagnent les exploitations agricoles dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques. Trois types de mesures sont proposés :

- Des MAEC nouvelles répondant à une logique de système (1) ; les mesures mises en place doivent l'être sur une surface minimum de l'exploitation entre 60 et 70% ;
- Des MAEC répondant à des enjeux localisés souscrites sur les parcelles à enjeux (2) ; les mesures sont mises en place sur des parcelles données liées à un enjeu spécifique ;
- Des MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques (3) ;

Les MAEC (1) et (2) sont mises en œuvre au sein de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur des périmètres définis en fonction des enjeux de territoire présents. Les exploitations éligibles aux MAEC système doivent avoir un minimum de 50% de leur SAU inscrite dans un PAEC. Les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique ne sont pas zonées et sont étudiées dans ce document.

Quelques chiffres clefs



- ✓ 33 600 demandeurs en 2016 sur les MAEC (hors aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique)
- ✓ En 2015, 640 PAEC sont en cours d'exécution
- ✓ 2 100 000 ha sollicités en MAEC pour 2016 (33 600 demandeurs) et 1 300 000 ha sollicités en agriculture biologique (30 700 demandeurs)

- ✓ En 2015 : 1 700 000 ha sollicités en MAEC (25 000 demandeurs) et 1 080 000 ha sollicités en agriculture biologique (26 000 demandeurs)



600 PAEC en France, les Chambres en portent 1/3 et en animent 2/3

Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

Les points forts

- ✓ Ces mesures sont centrées sur l'évolution et les changements de pratiques où il y a de fortes attentes à la fois des agriculteurs et des autres acteurs de la société,
- ✓ Elles favorisent les initiatives collectives sur un même territoire pour répondre à un enjeu identifié.

Les points faibles

- ✓ L'accessibilité aux MAE n'est pas optimale car de nombreuses zones ne sont pas éligibles,
- ✓ Ces mesures ne durent pas dans le temps,
- ✓ La mesure compense des pertes immédiates de revenu, mais ne répond pas au besoin d'accompagnement vers une réelle transition vers un nouveau système économique,
- ✓ Les MAEC systèmes actuelles ne fixent pas comme objectif le retour de l'exploitation à un équilibre économique après une période de quelques années.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

Les éléments favorables

- ✓ Les acteurs du développement agricole se sont saisis conjointement de ces mesures pour animer des questions d'enjeux notamment liés à la santé publique

Les éléments limitants

- ✓ Retards sur les télépaiements PAC et un mauvais dimensionnement des enveloppes FEADER,
- ✓ Un coût qui limite son déploiement à très grande échelle,
- ✓ Une faible souscription aux MAEC systèmes dédiées aux systèmes Grandes Cultures (caractère trop contraignant de celles-ci),
- ✓ Le cahier des charges national est peu adapté aux contextes locaux,
- ✓ La complexité administrative de souscription est un frein,
- ✓ Il existe une forte disparité régionale en matière d'accès aux MAEC, de surfaces éligibles et de montants financiers FEADER consacrés,
- ✓ En 2015, les budgets des MAEC ont été trop limités ; 3 régions font déjà état de dépassement des enveloppes initiales.

Les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique

Description

Ces aides permettent d'accompagner les agriculteurs dans leur transition vers l'agriculture biologique et dans le maintien de ces systèmes de production.

Elles visent à compenser tout ou partie des surcoûts et manques à gagner liés à l'adoption ou au maintien des pratiques de l'agriculture biologique, ceci en comparaison avec les pratiques de l'agriculture conventionnelle.

Les aides à la conversion sont contractualisées sur 5 ans tout comme les aides au maintien. Seules les exploitations agricoles ayant terminées leur période de transition peuvent être éligibles aux aides au maintien. Les aides au maintien peuvent être prioritaires en cas de fortes demandes par rapport à des zones à enjeux, des projets de collectifs (notamment GIEE), et dans le cadre de création de nouvelles filières.

Sur l'ensemble du territoire hexagonal, les aides à la conversion et au maintien sont ouvertes dans tous les programmes de développement rural (PDR) élaborés par les Régions, autorités de gestion du FEADER pour la nouvelle programmation, sur la base d'un cahier des charges établi par l'Etat, en concertation avec les différents partenaires.

Quelques chiffres clés

- ✓ 180 M d'€/an dédiés aux aides à la conversion et au maintien de l'AB
- ✓ En 2016, 32 264 producteurs en agriculture biologique soit 7,3% des exploitations. Soit + 12 % de producteurs par rapport à fin 2015.
- ✓ La SAU en bio estimée à plus de 1,5 millions d'hectares. Cela représente un accroissement de plus de 16% des surfaces conduites en bio par rapport à 2015. Les surfaces en AB représentent 5,7% de la SAU totale française en 2016 et 6.5% des chefs d'exploitation en 2015 contre 5,6% en 2014



Les Chambres accompagnent de 30% à 90% des conversions selon les régions. Elles accompagnent par le conseil et la formation 1 producteurs bio sur 5.

Les Chambres réalisent des expérimentations en production biologique sur 29 stations expérimentales.

Le salon Tech&bio organisé par les Chambres d'agriculture permet aux producteurs bio et conventionnels de partager leurs techniques innovantes.

Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

• Les points forts

- ✓ Ces mesures répondent de manière forte aux attentes sociétales et des consommateurs,
- ✓ Les exploitations en production biologique permettent de concevoir des pratiques et des systèmes de production innovants et moins dépendants des intrants.

• Les points faibles

- ✓ La politique d'aide à l'agriculture biologique n'est pas généralisable. Elle est liée à un signe de qualité qui permet d'augmenter la valeur ajoutée des productions issues de ces systèmes. Le mécanisme d'aide incite à opposer les systèmes bio et non bio et favorise peu la diffusion de pratiques bio chez les producteurs conventionnels,
- ✓ Les dispositifs d'appui à l'innovation et de R&D en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle sont trop cloisonnés.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

• Les éléments favorables

- ✓ Les démarches de souscription sont relativement simples,
- ✓ Les montants financiers sont très incitatifs.

• Les éléments limitants

- ✓ Les aides mobilisent un volume financier qui croit avec le nombre d'exploitation bénéficiant de l'aide au maintien,
- ✓ Les enveloppes financières sont mal dimensionnées en région. Les crédits d'Etat et les crédits Régions ne sont pas suffisants notamment concernant les aides à la conversion.

Ecophyto

Description

Financé par la redevance pour pollution diffuse, payée par tout professionnel achetant des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto vise à diminuer le recours aux produits phytosanitaires de 50% selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25% d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une réduction de 25% supplémentaire à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes. Ses principes sont :

- de maîtriser l'ensemble des risques liés aux produits phytosanitaires,
- d'inscrire le plan au cœur du projet agro-écologique pour la France,
- de réorienter les évolutions au niveau des entreprises agricoles dans une dynamique collective, territorialisée et positive tant pour les producteurs que pour les citoyens

Quelques chiffres clés

- ✓ 2800 exploitations agricoles membres du réseau DEPHY,
- ✓ 245 groupes d'échange d'agriculteurs animés,
- ✓ 21 ingénieurs territoriaux sont chargés de mettre en réseau les animateurs de collectifs et de coordonner la capitalisation des résultats,
- ✓ «L'action 30 000 » initiée en 2016 doit permettre de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs impliqués dans la mise en place de systèmes économes et performants,
- ✓ 575 000 professionnels dont 375 000 agriculteurs formés avec le Certiphyto,
- ✓ 4000 observateurs sur 17 000 parcelles permettent de réaliser 3500 bulletins de santé du végétal (BSV) par an,
- ✓ 41 projets sont menés dans les fermes expérimentales du réseau DEPHY EXPE où sont testés plus de 100 systèmes économes en produits phytosanitaires.



Les Chambres d'agriculture sont très présentes au sein du plan Ecophyto :

- animation de 65% des réseaux d'agriculteurs DEPHY
- animation territoriale de 15 réseaux de groupes DEPHY
- formation de 40% des 375 000 agriculteurs au Certiphyto
- animation du réseau de surveillance biologique du territoire dans chaque région - pilotage de 8 projets d'expérimentation sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

• Les points forts

- ✓ Ecophyto incite à expérimenter des systèmes en rupture et à imaginer son propre système, il fixe un cadre pour tâtonner, prendre des risques, expérimenter,
- ✓ Il y a une corrélation forte entre réduction de l'usage des produits phytosanitaires et durabilité ; les résultats du réseau DEPHY montrent qu'il n'y a pas de décrochage économique sur des systèmes à bas niveaux d'intrants et que la robustesse des exploitations est améliorée,
- ✓ Le sujet de la réduction des produits phytosanitaires est une réelle attente de la société.

• Les points faibles

- ✓ Le dispositif n'est pas encore approprié par un grand nombre d'agriculteurs. Le transfert des innovations, des références doit être amélioré,
- ✓ La thématique de travail de réduction des produits phytosanitaires doit s'ouvrir à d'autres thématiques à enjeu pour permettre une approche système. Un travail de vulgarisation des actions de développement doit être fait,
- ✓ Il ne s'agit pas d'une politique générale de groupe pour décloisonner les progrès en matière de réduction de l'usage des phytosanitaires dans un objectif de transition de systèmes.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

• Les éléments favorables

- ✓ Des ambitions chiffrées clairement annoncées,
- ✓ Les moyens humains et financiers sont adaptés, avec une implication forte de tous les acteurs de la R&D agricole,
- ✓ C'est un dispositif volontaire qui permet aux agriculteurs de monter leur projet adapté à leur système.

• Les éléments limitants

- ✓ Les références peinent à être diffusées au plus grand nombre. Nécessité de renforcer la diffusion et l'appropriation des résultats issus des travaux du plan Ecophyto notamment des réseaux DEPHY,
- ✓ La mise en place de dispositifs conséquents comme le Certiphyto se fait essentiellement à partir de financement professionnels (Vivea) et peut entrer en concurrence avec le soutien d'autres dispositifs de formation.

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental

Description

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Des appels à projets pour la reconnaissance de GIEE ont été initiés en 2015. D'autres appels à projet concernant l'animation de ces groupes ont également été lancés. Par ce biais, les groupes d'agriculteurs bénéficient de financement pour être accompagnés dans leurs chantiers par un animateur qui leur permet de structurer leur projet.

Quelques chiffres clés

- ✓ 407 GIEE au 28/02/2017
- ✓ Plus de 7300 exploitants agricoles représentant environ 677 000 hectares



42% des GIEE sont animés par les Chambres d'agriculture, c'est le seul réseau qui accompagne plus de 10% des GIEE

Les Chambres régionales d'agriculture et l'APCA coordonne la capitalisation des GIEE en lien avec les autres structures impliquées dans cette mission ; des programmes régionaux de coordination de la capitalisation sont élaborés tout comme un programme national.

Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

• Les points forts

- ✓ L'effet groupe est un levier pour la transformation de systèmes, ce sont des démarches de projet à l'initiative des groupes d'agriculteurs,
- ✓ Les GIEE ont permis aux groupes d'agriculteurs d'être reconnus et d'améliorer leur visibilité. Cela leur a également permis de formaliser un plan d'action et une feuille de route pour leur projet commun,
- ✓ Le dispositif permet de disposer de moyens d'animation spécifiques pour accompagner le groupe d'agriculteurs dans la structuration et le suivi de leur projet,
- ✓ C'est une démarche ascendante qui laisse de la souplesse aux projets dans leur mise en œuvre.

• Les points faibles

- ✓ Difficultés à déterminer la valeur ajoutée permise par les GIEE. Le besoin de capitalisation est important pour permettre de diffuser les innovations mises en place au sein des groupes,

- ✓ Certaines difficultés sont rencontrées pour constituer les groupes car l'entrée du dispositif se situe autour de l'agroécologie ce qui n'englobe pas l'ensemble des projets innovants et de transition,
- ✓ Les dispositifs d'appui à l'innovation sont insuffisamment coordonnés entre eux, ce qui entraîne une perte de lisibilité pour les agriculteurs, comme pour les autres acteurs (groupes opérationnels du PEI, groupes DEPHY, collectifs financés par les Régions...).

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

- **Les éléments favorables**

- ✓ Une véritable professionnalisation de l'animation.

- **Les éléments limitants**

- ✓ Peu de clarification concernant le mode de financement des GIEE. Les règles et financements des différents dispositifs de groupe ne sont pas harmonisés ce qui entraîne des financements *stop and go*,
- ✓ Peu de clarification sur la complémentarité avec les groupes opérationnels du PEI,
- ✓ Aucun moyen financier additionnel n'a été mobilisé pour le financement de la capitalisation et de la diffusion des productions des GIEE.

Les Groupes Opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation

Description

Les groupes opérationnels du PEI réunissent plusieurs partenaires, dont des agriculteurs mais également des acteurs de la R&D et des opérateurs économiques, pour mettre en œuvre une réponse concrète à un problème ou une opportunité d'innovation dans un territoire.

Les groupes opérationnels du PEI sont financés par la politique européenne de développement rural.

Les partenaires d'un groupe opérationnel coopèrent et partagent les résultats obtenus au sein du réseau PEI-AGRI. De sorte que d'autres groupes puissent bénéficier de leur travail au sein de ce réseau.

Quelques chiffres clés

- ✓ 48 Groupes Opérationnels en avril 2017 dont 31 qui sont mis en place sur des thématiques considérées comme agroécologiques



14 groupes opérationnels sont animés par une Chambre qui est chef de projet.
38 pour lesquels une(des) Chambre(s) est (sont) partenaire(s) ou chef de projet.

Impact du dispositif en matière de multi-performance des exploitations

• Les points forts

- ✓ Il s'agit de dynamiques collectives multi-acteurs où l'innovation est au cœur des projets. Ce dispositif permet de déployer des moyens supplémentaires pour l'innovation en groupe,
- ✓ La logique filière intégrée au dispositif permet de faire émerger des projets sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Les groupes PEI permettent de structurer des groupements de partenaires autour de campagnes, thématiques pour jouer le rôle d'incubateur de groupes innovants.

• Les points faibles

- ✓ Il s'agit d'une politique très méconnue. Il est difficile d'avoir une visibilité claire sur l'utilisation de ces crédits FEADER,
- ✓ Il n'y a pas de dispositif national d'accompagnement de la mise en place des groupes opérationnels associant les têtes de réseau de la recherche et du développement agricole,
- ✓ Il n'y a pas de dispositif de capitalisation au niveau national.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

- Les éléments favorables

- ✓ Les groupes opérationnels du PEI suscitent de nouveaux projets de territoire avec un lien fort entre recherche et actions de terrain.

- Les éléments limitants

- ✓ Inertie de mise en place du dispositif liée en particulier à la lente appropriation par les régions,
- ✓ Le manque d'une réelle animation nationale associant les têtes de réseau de la R&D. Peu de visibilité concernant la capitalisation des résultats et le partage des retours d'expérience ; il ne s'agit pas d'une politique nationale et il n'y a pas de structures cheffes de file pour orienter sa mise en œuvre,
- ✓ Les complémentarités entre les groupes doivent être explicitées pour permettre l'émergence de projets communs,
- ✓ Peu d'accompagnement des acteurs des territoires pour faciliter leur émergence du fait de l'absence de tête de réseau dédiée et de leur lente appropriation par les régions,
- ✓ Un manque de connexion avec le dispositif national GIEE. Un GIEE pourrait très naturellement s'intégrer dans un groupe opérationnel, afin de collaborer avec d'autres acteurs dans la mise en place d'une innovation collective,

Le Projet Pilote Régional (PPR)

Description

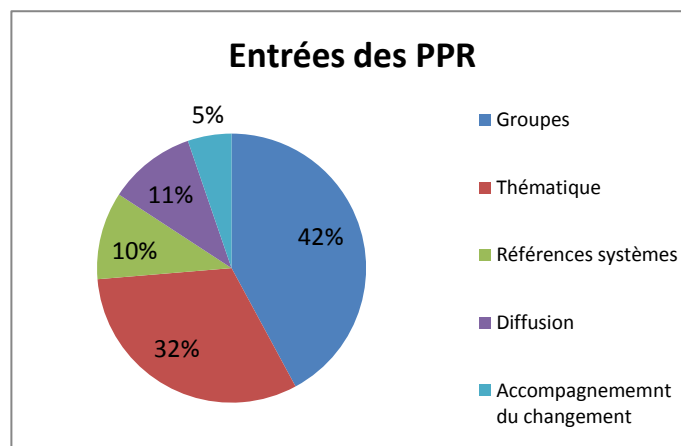
Le PPR est une action de diffusion de l'agroécologie dans le cadre de démarches collectives, telles que les GIEE. Créé en 2015, il est mis en œuvre par chaque Chambre régionale d'agriculture au sein des Programmes Régionaux de Développement Agricoles et Ruraux (PRDAR), avec la possibilité d'associer d'autres partenaires ne bénéficiant pas de ce financement. Le PPR favorise ainsi le décloisonnement entre les organismes conduisant des actions de développement agricole et rural en région, et notamment ceux relevant du CasDAR.

Le PRDAR est validé en Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR). Le Projet Pilote Régional est validé lors de cette instance qui est présidée par la DRAAF. En fonction des régions, le PPR peut être discuté lors du Comité d'Orientatoin Recherche-Développement-Formation réunissant l'ensemble des partenaires R&D et formation pour valider les orientations définies par la Chambre régionale en cohérence avec les autres organismes. Dans ce cas, les DRAAF sont conviées à ce comité.

Quelques chiffres clés

Le PPR correspond à 11% du montant dédié aux Programmes Régionaux de Développement Agricole et Rural (PRDAR) des Chambres d'agriculture.

Les PPR ont été construits avec des entrées différentes selon les régions. La communication et la diffusion des actions pour décloisonner l'agroécologie ont été faites par divers moyens. Une partie importante des PPR s'est attachée à dynamiser les collectifs d'agriculteurs dont les GIEE et à travailler avec les autres partenaires impliqués dans l'animation, la capitalisation et la diffusion des actions des groupes.



Retours qualitatifs sur l'impact de ce dispositif

• Les points forts

- ✓ Permet de rendre visibles les actions menées en région sur des thématiques identifiées localement comme à fort enjeu, notamment pour l'accompagnement de groupes d'agriculteurs innovants,
- ✓ Facilite l'adaptation d'actions aux enjeux locaux, négocié dans un cadre multi-partenarial, favorise une grande richesse de thématiques et l'implication des acteurs locaux,
- ✓ Favorise l'émergence de GIEE,
- ✓ Permet de travailler avec des partenaires de la recherche et du développement agricole sur des projets communs, notamment autour des GIEE.

• Les points faibles

- ✓ L'engagement d'autres partenaires basé sur la mobilisation de leurs propres ressources financière est quasi inexistant,
- ✓ Par nature décentralisé et décliné de manière très diverses, le dispositif ne fait pas l'objet de coordination transrégionale, ni de mise en réseau des actions,
- ✓ La construction financière fixée à 11% des ressources de chaque PRDAR impose un découpage artificiel de chaque PRDAR et ne reflète pas du tout l'engagement des Chambres sur l'appui aux groupes d'agriculteurs innovants,
- ✓ Qu'il soit centré sur une thématique particulière ou sur l'accompagnement des groupes en général, le PPR ne répond pas au besoin identifié sur le terrain de renforcement du transfert au sein des groupes de l'ensemble des travaux menés par les partenaires de la R&D en région.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

• Les éléments favorables

- ✓ Favorise les temps d'échange par la mise en œuvre d'un pilotage spécifique du PPR au sein du PRDAR.

• Les éléments limitants

- ✓ Pas d'identification de thématiques de travail communes,
- ✓ Difficile compréhension de la fonction du PPR au sein du PRDAR de la part des partenaires,
- ✓ Traite de façon incomplète l'enjeu de renforcement du transfert des connaissances et outils de la R&D vers les collectifs d'agriculteur, comme pourrait le faire un appel à projet interne aux Chambres d'agriculture,
- ✓ Alourdit fortement la gouvernance générale du PRDAR.

Les Réseaux Mixtes Technologiques

Description

Les réseaux mixtes technologiques (RMT) sont des outils d'animation et de coordination thématiques à l'interface de la recherche et du développement agricole créés par la loi d'orientation agricole de 2006. Une première génération de RMT a été labellisée en 2009 et 2010 pour une durée de trois années, et financée par le CasDAR. La deuxième a été engagée en 2013 et prendra fin en 2018.

Sur une thématique donnée, les RMT ont pour objectifs de :

- Rendre visible les compétences, les connaissances et les productions des organismes de R&D,
- Développer les synergies entre les acteurs du RMT pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs économiques et aux attentes de la société,
- Favoriser la coopération avec les organismes de R&D avec les établissements d'enseignement et les pôles de compétitivité.

Quelques chiffres clés

- ✓ Les RMT et les UMT ont une dotation en 2016 de 114 660 euros
- ✓ 23 RMT sont orientés sur des thématiques agroécologiques

Source : Rapport d'avancement du Comité d'évaluation de la politique agro-écologique 2017



Partenaires de l'ensemble des RMT dans le domaine agricole, les Chambres d'agriculture assurent l'animation de 4 RMT

Retours qualitatifs sur l'impact de ce dispositif

- Les points forts
 - ✓ Avec leur enveloppe financière très limitée, les RMT jouent un rôle essentiel dans le transfert et la diffusion des travaux de recherche appliquée vers les conseillers, les agriculteurs ou encore dans la formation initiale et continue,
 - ✓ Les projets sont proposés par les acteurs eux-mêmes, à leur initiative,
 - ✓ Le caractère multi-partenarial fort permet de décloisonner les projets des seules problématiques agricoles (recherche, institut technique, profession, formation, conseil...),
 - ✓ Une forte diversité des thématiques est abordée,

- ✓ Le niveau d'expertise des partenaires est à la hauteur des attentes sur les sujets traités,
- ✓ Le dispositif RMT est agile. Essentiellement basé sur le principe du volontariat, il s'affranchit de procédures trop lourdes et complexes.

- **Les points faibles**

- ✓ La visibilité des travaux et des résultats des projets est aujourd'hui encore insuffisante. Les moyens financiers consacrés au RMT restent très limités,
- ✓ Les crédits d'animation des RMT sont sous-dimensionnés au regard du travail nécessaire pour fédérer les initiatives sur des thématiques parfois très vastes,
- ✓ Les RMT ont la possibilité de labelliser des réponses aux appels à projets CasDAR, mais les critères de labellisation ou non restent très flous de même que l'incidence de cette labellisation sur le choix des lauréats aux appels à projet,
- ✓ La connexion entre les RMT et les têtes de réseaux nationales de la R&D demeurent très hétérogènes.

Retours sur la mise en œuvre du dispositif

- **Les éléments favorables**

- ✓ Le caractère multi-partenarial permet de créer des alliances et de monter de nouveaux projets de R&D sur des enjeux partagés

- **Les éléments limitants**

- ✓ Les thématiques actuellement portées au sein des RMT sont plutôt centrées sur des questions techniques, technologique ou environnementales. Les aspects de gestion de l'entreprise agricole, notamment économiques sont plus inégalement pris en compte. Ce point mériterait d'être renforcé dans la prochaine génération de RMT,
- ✓ La notoriété des RMT dépend en grande partie de l'engagement des acteurs des régions dans le dispositif, de ce fait certaines thématiques majeures sont localement absentes.

Conclusion de l'analyse et propositions de réorientations

Les dispositifs de politique publique analysés apparaissent :

- **complémentaires,**
- **cloisonnés ne permettant pas une bonne cohérence dans l'évolution des projets d'exploitation,**
- **ne favorisent pas la re-conception de systèmes économes, performants et résilients.**

Pour atteindre les ambitions affichées dans ce livre blanc, les outils de politique agricole doivent orienter mais ne pas normer.

Ils doivent :

- **impulser et faciliter les projets d'entreprise qui décloisonnent les approches,**
- **être stables dans le temps pour accompagner les transitions,**
- **impliquer les différents acteurs des filières : production, transformation, distribution pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée.**

Cette future politique agricole ne doit pas créer un déficit de compétitivité en France par rapport aux autres pays européens. L'attente est forte pour une politique « bienveillante par rapport aux projets des agriculteurs », qui permet de mettre de la cohérence dans les outils, ouvrant le droit à l'expérimentation, à l'essai, à l'erreur et accompagnant la transition d'avantage que le maintien ; une politique avec des dispositifs simplificateurs pour l'agriculture.

PARTIE 4 : Un plan global pour la transition des exploitations agricoles et la multiperformance

Suite aux propositions de réorientation des dispositifs de politique publique préalablement cités, 4 préconisations sont proposées pour mettre en place un plan pour la transition des exploitations agricoles et la multiperformance, financé par un fonds dédié à la transition.

- 1) Mettre en place un fonds d'investissement pour l'innovation et la transition doté de 500 millions d'euros**
- 2) Mettre en place des mesures d'accompagnement aux changements de pratiques des exploitations impliquées dans des évolutions de système**
- 3) Mettre en place des dispositifs d'appui aux groupes « projets multiperformants »**
- 4) Mettre en place un dispositif d'appui au transfert de l'innovation et de la recherche appliquée au profit des exploitations**

1) Mettre en place un fonds d'investissement pour l'innovation et la transition doté de 500 millions d'euros

Objectifs :

Ce fonds est destiné à accompagner des investissements matériels et immatériels pour les exploitations, opérateurs économiques et filières, opérateurs de recherche et expérimentation engagés dans une démarche de transition dans les changements de pratiques, et d'organisation.

Les investissements aidés pourront concerner les différentes transitions technologiques, des transitions de mode de production en encourageant les nouvelles pratiques multiperformantes, des transitions nécessitant de nouvelles compétences et organisation, des transitions pour atteindre de nouveaux débouchés alimentaires et non alimentaires.

Ce fonds sera plus spécifiquement dédié aux investissements améliorant les performances des exploitations et portant sur les thèmes suivants :

- Investissement spécifique à des diversifications, re-conceptions de système, et nouvelles pratiques agronomiques en lien avec la transition (climat, économie circulaire, filières locales, énergie...),
- Investissement sur le numérique, robotique, automatisation, outils d'aide à la décision, système d'information,
- Investissement pour le développement des compétences nécessaires à la transition (consulting, conseil, formation, aide aux CDD sur compétences nouvelles ...),
- Aide à l'investissement pour la mise en place de pratiques agricoles sur l'optimisation des intrants, la stratégie de fertilisation,
- Aide à l'investissement pour le pilotage de la résilience.

⇒ *Le PCAE a été fortement utilisé mais sur un type d'investissement choisi à partir d'une liste de matériel « classique » et fortement demandé dans des actions de développement de l'exploitation ou de modernisation*

⇒ *L'entrée régionale en fonction de spécificités territoriales a été insuffisamment prise en compte, d'où la nécessité de développer des fonds de transition et d'investissement en région*

Format de l'outil :

- Fonds national de 500 M€ sur 5 ans (part Etat) mis en œuvre au travers du PCAE au plan régional et cofinancé par les régions sur la base de catégories d'investissement listées au plan national,

- Conditions d'éligibilité : Disposer d'un projet d'entreprise formalisé identifiant la trajectoire de l'exploitation sur les axes de la multi-performance,
- Condition de sélection : cohérence du plan d'investissement.

A titre d'exemples :

- Investissement dans les domaines des outils d'aide à la décision, le digital, les interfaces numériques, la robotique,
- Investissement spécifique à des diversifications, re-conceptions de système, services environnementaux, nouvelles pratiques,
- Investissement pour développer les compétences nécessaires à la transition (consulting, conseil, formation, aide aux CDD sur compétences nouvelles...),
- Aide à l'investissement « stratégie fertilisation », réduction des produits phytosanitaires,
- Aide à l'investissement nécessaire au pilotage de la résilience ; cette aide peut prendre la forme d'une avance remboursable ou d'un accès à un fonds de garantie si le retour sur investissement à court terme est suffisamment assuré,
- Aide pour permettre la gestion durable de l'eau sans compromettre la production de cultures à hautes valeurs ajoutées,
- Aide à 65 % si le projet est retenu dans le cadre d'un dispositif de transition,
- Aide à 65 % dans le cadre d'une bonification Jeunes Agriculteurs,
- Aide à 50 % pour des aides individuelles,
- Avance remboursable pour les investissements « résilience »,
- Mise en cohérence avec les crédits agence, PCAE, PIA et politiques des régions

2) Mettre en place des mesures d'accompagnement aux changements de pratiques des exploitations impliquées dans des évolutions de système

Objectifs :

Des mesures de transition basées sur la prise de risque et non uniquement sur la réduction du revenu, qui se limitent dans le temps et ne donnent pas droit à une aide au maintien car le système d'exploitation vise un nouvel équilibre au terme de la transition.

Les aides à la conversion existent pour l'appui au développement de l'agriculture biologique. Ce dispositif a montré son efficacité. L'objectif est d'étendre le système d'aide à la conversion mise en place pour l'agriculture biologique à d'autres systèmes vertueux de transition particulièrement importants pour l'économie agricole et la société en créant une mesure d'aide à la transition.

L'aide sera définie pour compenser de manière transitoire les pertes de revenus liés à l'introduction de nouvelles pratiques et les incertitudes de revenu et de production liées aux changements de systèmes.

Les exploitations éligibles devront clairement identifier une trajectoire leur permettant d'atteindre un nouvel équilibre économique au terme de la transition. Elles seront accompagnées :

- 5 ans pour les systèmes en agriculture biologique,
- 3 ans pour les autres systèmes.

Format de l'outil :

2 volets :

Appels à projets régionaux à échéances :

- Volet transition non reconductible pour une durée maximum de 5 ans pour les systèmes en agriculture biologique ; pour une durée de 3 ans pour les autres systèmes,
- Volet assurantiel pour une aide sur une durée de 5 ans supplémentaire.

Condition : Audit du projet d'entreprise obligatoire intégrant les projets d'investissement et disposition d'un suivi conseil

• Volet transition

Il permet sur la base du projet d'entreprise et du scénario « trajectoire » de conduire le changement en matière de pratiques et d'équipement (fonds de transition) avec des indicateurs de résultats contractuels et de revenu cible.

Il se traduit par l'octroi d'une aide à l'hectare pour 3 ans ; ou 5 ans en agriculture biologique. Cette aide serait calculée en fonction des projets en prenant en compte les pertes et les risques de variation de revenu.

Les MAE de type « système » pourront être reprises avec une plus grande capacité de modulation des critères.

Pour les systèmes d'exploitation apportant un service environnemental reconnu, un paiement pour service environnemental pourrait être mis en œuvre.

- **Volet assurantiel à moyen terme**

Il serait établi après examen des conditions législatives nationales et européennes menées dans le cadre des débats sur la PAC. Des modifications législatives seront étudiées afin de permettre une aide publique à la souscription d'un régime d'assurance couvrant un bouquet d'aléas techniques, économiques, climatiques financé pour une période de 5 ans.

Ce nouveau dispositif se substituerait à l'aide au maintien en agriculture biologique.

Il permettrait une meilleure gestion des aléas techniques, économiques, climatiques et ne serait pas spécifique aux seules exploitations engagées dans la transition.

3) Mettre en place un dispositif d'appui aux groupes multiperformants

Objectifs :

Refondre la politique de groupes en un dispositif unique sur la base d'un appel à projets annuel sur plusieurs thèmes :

- Re-conception de systèmes,
- Agroécologie,
- Agroforesterie,
- Changement climatique,
- Innovation technologique et organisationnelle,
- Diversification de revenu alimentaire, non alimentaire.

Format de l'outil :

2 niveaux d'intervention :

- « De l'idée au projet » : Inciter les groupes nouveaux, constitués ou non, à faire émerger un projet ; donner envie de s'engager par un accompagnement de court terme ; découvrir, se former, et réfléchir à des projets de transition :
 - Dans une politique globale et cohérente liée au développement agricole CasDAR par appel à projets,
 - Un maximum de 3000 € pour le groupe / 5 jours de conseils/formation/visite d'autres groupes.
- « Du projet à sa réalisation » : Accompagner le collectif sur la thématique « transition de mon exploitation » :
 - Politique nationale de l'Etat,
 - Un maximum de 15 000 € par groupe,
 - Bonification sur le fonds de transition.

4) Mettre en place un dispositif d'appui au transfert de l'innovation et de la recherche appliquée au profit des exploitations

Objectifs :

Les dispositifs actuels de recherche, innovation et développement sont des facteurs clés dans l'élargissement de l'offre de solutions ou alternatives pour les exploitations en transition. Les nouvelles pratiques, méthodes et innovations peuvent provenir de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, du développement mais aussi de plus en plus souvent des agriculteurs eux-mêmes.

Des dispositifs de transfert existent qu'il convient de mettre en réseau (RMT, GIS, UMS) et d'orienter vers de nouveaux champs de compétences : des RMT d'avantage axés sur la microéconomie et l'organisation des systèmes d'exploitation, sur le numérique, la robotique.

L'objectif est de mieux organiser le transfert d'innovation de la recherche fondamentale vers les exploitations.

Format de l'outil :

- Afin de mutualiser ces différentes sources d'innovation ascendantes et descendantes, de raccourcir les temps de transfert et de validation, d'assurer une meilleure portée à connaissance des agriculteurs et une plus large diffusion, il est important de structurer et d'organiser la chaîne de l'innovation autour de 3 grands acteurs : les instituts techniques et les Chambres d'agriculture d'une part et l'INRA d'autre part. Une structure dédiée aux fonctions de capitalisation, d'analyse et de transfert de l'innovation dans le développement pourrait être créée sous forme « d'une cellule d'appui nationale de l'innovation » permettant de mutualiser des compétences, des expertises et les fonctions issues des 3 organismes,
- Cette cellule serait relayée en région par les services Innovation-Recherche-Développement des Chambres régionales d'agriculture en charge de l'animation des pôles régionaux « innovation, recherche et développement,
- Un programme de 4 millions d'euros pour la mise en place de ce dispositif sera mis en œuvre par le CasDAR pour les Chambres d'agriculture et les instituts techniques via notamment la suppression des Projets Pilotes Régionaux ; ou tout du moins l'engagement d'une mission d'évaluation de l'intérêt de ce dispositif.

Schéma illustratif des 4 propositions de réorientation des dispositifs de politique publique

